



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 16 MAI 2017**

Excusés : Géraldine Obriot, Stéphane Rimaud, Jean-Paul Ducreux
Secrétaire de séance : Cyril Perrasse

► Validation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2017 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 374,40 € TTC pour l'acquisition d'un panneau de signalisation pour prévenir les usagers de la route d'une circulation perturbée lors des manifestations communales en centre-bourg.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis pour des travaux de bordure le long de la chaufferie collective et sur le parking pour un prix de 28,60 € le mètre linéaire (bordure + pose).
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 77,00 € avec Radio MODUL pour la diffusion de publicité pour la Fête du Pain.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un contrat avec le journal Le Pays pour un montant de 147,00 € H.T pour un encart publicitaire en première page du journal et la diffusion d'une bannière sur leur site internet pour un montant 130,00 € H.T pour 7 jours.
- Monsieur le Maire nous informe de l'achat d'une sonorisation pour l'extérieur pour un montant de 704,00 € H.T (ampli + enceintes + valise de transport + 2 pieds enceintes) et de 819,12 € H.T (micros + câbles + pieds de table).
- Monsieur le Maire nous informe que le comité médical du CDG 69 a déclaré Catherine Bourget inapte à toutes fonctions. Le Centre de Gestion a été saisi pour nous assister dans les procédures de sa sortie de l'effectif du personnel. Pour son remplacement, le contrat à durée déterminée de Colette Perret est prolongé jusqu'au 31 juillet 2017.

► Délibération décision modificative du budget assainissement :

Cette délibération a été ajoutée à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour une décision modificative concernant des travaux de réfection du réseau d'assainissement. Des travaux supplémentaires ayant été demandés, il est nécessaire d'abonder le budget prévu à cet effet pour un montant de 689,08 €. Le compte 2158 est affecté de cette somme prise sur le compte des dépenses imprévues en investissement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► Délibération revalorisation du loyer du fournil :

Cette délibération est reportée au prochain conseil avec la revalorisation des autres loyers.

► Délibération extension du périmètre de la CCMDL :

Monsieur le Maire nous informe de la demande des sept communes de la Loire (Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Saint Denis sur Coise, Virigneux, Viricelles) de revenir dans la CCMDL après accord du préfet de la Loire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à la CCMDL de ces sept communes à partir du 1^{er} janvier 2018.

► Délibération subvention OGEC (manifestation du 2 décembre 2016) :

Suite à l'accord de principe (Conseil Municipal du 15 novembre 2016) pour financer la partie spectacle de la manifestation du 2 décembre 2016, et au vu des comptes présentés par l'OGEC, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 420,00 €.

► **Délibération SIEMLY (adhésion de la commune de Riverie et modification des statuts) :**

Monsieur le Maire nous fait part de la délibération du SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais) du 24 mars concernant l'adhésion de la commune de Riverie au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.

► **Délibération indemnités des élus applicables au 1er février 2017 :**

Monsieur le Maire nous informe que la délibération prise le 28 avril 2014, précisait que l'indemnité des élus était calculée, comme il se doit, selon l'indice 1015 (indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique). Cet indice ayant été porté à 1022, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération qui fera référence à l'indice terminal, sans autre précision, en prévision de nouvelles évolutions de cet indice. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition de rédaction.

► **Décision de mise à disposition d'une salle pour les élections législatives :**

Dans le cadre des élections législatives, des candidats ont demandé à la commune la mise à disposition d'une salle, pour des réunions publiques.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de mettre à disposition une salle gratuitement à l'ensemble des candidats, qui en feront la demande..

► **Comptes-rendus des commissions intercommunales :**

Plusieurs réunions de ces commissions ont eu lieu pour leurs mises en place et lecture de la feuille de route, suite à la fusion des Communautés de Communes.

► **Questions diverses :**

- Fête du Pain : un planning est établi pour la mise en place et le rangement des chapiteaux.
- Halle-préau : le Dossier de Consultation des Entreprises est parti de l'architecte au bureau de contrôle technique SOCOTEC. L'appel d'offres devrait être finalisé dans le courant du mois de juin.
- Cyclo des Monts : le repas du dimanche 18 juin sera organisé par la commune. Des devis vont être demandés et nous ferons appel aux bénévoles.